

Les cahiers de SOS Villages d'Enfants

Numéro 4 - Mai 2009

Vontovorona, un village d'enfants SOS au cœur de la société malgache 20 ans au service de la protection de l'enfance



Crédit Photo - Michaela Schalk

SOMMAIRE

Editos	p. 03
Madagascar : la protection de l'enfance aujourd'hui	p. 04
D'une crise, l'autre	p. 04
« Le devoir d'être militants... et innovants »	p. 06
Vontovorona : un village d'enfants SOS ancré dans la communauté locale	p. 07
20 ans d'accueil au village d'enfants SOS de Vontovorona	p. 08
La population accueillie	p. 09
Le poids des problématiques socio-économiques	p. 10
Le parcours de l'enfant au village d'enfants SOS	p. 11
Un accès progressif à l'autonomie	p. 14
Histoires d'indépendance...	p. 16
Protection de l'enfance : un besoin de données incontestable	p. 17
Des actions au service de la protection de l'enfance	p. 18
Accompagner les familles pour protéger les enfants	p. 19
Rescolariser les enfants en voie de marginalisation	p. 21
Encourager l'insertion en milieu rural	p. 22
Inventer de nouveaux dispositifs pour les enfants et les jeunes	p. 23

Ont participé à ce numéro : Valérie Delaunay, Noro Mialintsoa Randrianasolo, Chiarella Mattern, Daniel Paniez et les équipes de SOS Villages d'Enfants Madagascar, Gilles Paillard, Frédérique Lecuyer, Sylvie Delcroix, Chantal Palitzyne, Rémy Mazin

Rédaction : Jean-François Ducrocq

ÉDITOS



Depuis plusieurs années, l'association SOS Villages d'Enfants France s'est engagée dans une démarche d'analyse et d'évaluation de son projet associatif.

L'idée centrale de ces travaux de recherche consiste à explorer et à évaluer notre action. Cela nous paraît essentiel pour que les réponses que nous apportons soient pertinentes au regard des besoins de l'enfant.

A l'occasion du 20^{ème} anniversaire de SOS Villages d'Enfants Madagascar, nous avons choisi de consacrer ces Cahiers de SOS Villages d'Enfants à une étude réalisée sur le village SOS de Vontovorona, première pierre de la présence de SOS Villages d'Enfants sur le sol malgache.

Il faut souligner ici toute la force du lien qui unit depuis 20 ans SOS Villages d'Enfants France à SOS Villages d'Enfants Madagascar et permet aujourd'hui à SOS Villages d'Enfants Madagascar et à ses 500 professionnels d'œuvrer concrètement, quotidiennement, au service de la Protection de l'Enfance.

Je voudrais chaleureusement remercier les équipes de l'Institut de Recherche pour le Développement qui nous apportent de précieux éléments de réflexion grâce au travail qu'elles ont réalisé.

Pierre Pascal,
*Président de SOS Villages d'Enfants
France*



Comme SOS Villages d'Enfants Madagascar, la Convention Internationale des Droits de l'Enfant aura 20 ans cette année. C'est le premier document juridique ayant valeur contraignante pour les 172 pays qui l'ont ratifié - dont Madagascar en 1991. Nous contribuons pour notre part, à notre mesure, à ce qu'elle soit appliquée pour le plus grand nombre.

Nous n'oublions pas que c'est grâce à la volonté de SOS Villages d'Enfants France et à la générosité de ses donateurs et partenaires que notre association est née et qu'elle existe encore aujourd'hui. Tout au long de ces années, grâce à eux, l'association a développé de nouveaux projets, et sur le terrain, on observe les résultats du travail, de la réflexion et de l'expérience des acteurs engagés pour l'enfance au sein de nos structures.

20 ans, c'est à la fois long et court, aussi bien à l'échelle d'une vie que dans le domaine de la protection de l'enfance. Aujourd'hui, nous désirons continuer notre mission, car célébrer un anniversaire c'est bien, mais l'action reste la priorité.

Notre vœu est que les instances publiques s'investissent davantage auprès de nous pour la mise en application de la Convention des Droits de l'Enfant. Nous militons actuellement pour la nomination d'un Défenseur des enfants à Madagascar. Car le bien-être des enfants est l'indicateur suprême d'une société démocratique. L'actualité du message demeure entière.

Maître Maria Sylvie Raharinarivonirina,
*Présidente de SOS Villages d'Enfants
Madagascar*

Madagascar : la protection de l'enfance aujourd'hui

D'une crise, l'autre

A Madagascar, l'amélioration des conditions de vie de l'enfant et l'éducation ont fait l'objet d'importantes réformes de politiques publiques. Mais la situation de l'enfant demeure fragile.

Après la grave crise politique qui l'avait précipitée dans le marasme économique en 2002, la Grande Ile a su se relever. Avec plus de 6% de croissance annuelle moyenne sur la période 2003-2008, la relance économique s'est installée et un vaste programme de redressement national axé sur la réduction de la pauvreté et le développement humain a été mis en oeuvre.

Mais sur le terrain, l'analyse révèle une répartition inégalitaire des fruits de la richesse de même qu'une réelle paupérisation d'une partie de la population malgache. Tandis que le ratio de pauvreté diminue faiblement - passant de 73,6% à 66,3% sur la période 2003-2007¹ - la dépréciation de la monnaie nationale et le renchérissement incontrôlé des prix des denrées alimentaires de première nécessité n'ont fait qu'aggraver la situation des plus pauvres.

C'est dans ce contexte, entre poursuite de la croissance et progression des inégalités sociales, qu'une nouvelle crise a embrasé le pays au mois de février 2009, paralysant des pans entiers de l'économie. Près d'un demi-siècle après son indépendance, Madagascar est en proie à la récurrence de périodes d'instabilité qui hypothèquent son avenir. Si des efforts incontestables ont été entrepris ces dernières années dans le cadre du Madagascar Action Plan, avec notamment une évolution encourageante de la situation en matière de santé et d'éducation, le processus de réformes en cours se voit aujourd'hui menacé. Les défis auxquels le pays doit faire face, au regard de la protection de l'enfance notamment, sont pourtant immenses.

Santé : poursuivre les efforts pour le recul de la mortalité infantile

Selon le rapport 2008 sur la situation des enfants dans le monde, publié par l'Unicef, Madagascar a connu une avancée significative dans le domaine de la santé, avec un recul de la mortalité infantile notamment dû à une meilleure couverture vaccinale, à la fourniture de moustiquaires imprégnées d'insecticide, aux campagnes de supplémentation



de vitamine A et de dépistage du VIH. Mais de nombreux défis restent à relever, notamment au regard de l'impact catastrophique de la malnutrition chronique dont souffrent 45% des enfants de moins de 3 ans² et du manque d'hygiène sanitaire (pneumonie, maladies diarrhéiques, paludisme, maladies infectieuses). Malgré une réduction de la mortalité infantile entre 2000 et 2007³, 60 000 enfants malgaches meurent chaque année avant d'atteindre leur cinquième anniversaire.

Madagascar en chiffres

18 millions d'habitants.

73% de la population vit en milieu rural.

60% de la population a moins de 25 ans. Et le taux de chômage de cette génération atteint les 70%⁽⁵⁾.

48% des Malgaches de 15 ans et plus sont classés « sans instruction » et plus d'un million de jeunes de 11 à 17 ans sont illettrés.

27% des jeunes âgés de 11 à 14 ans fréquentent le collège.

3% d'inscription dans l'enseignement supérieur (contre 8% dans les pays d'Afrique subsaharienne).

Sources : MAP, INJ

La mortalité maternelle demeure élevée et la santé des mères préoccupante : 45% d'entre elles souffrent d'anémie⁴. Du fait d'une mauvaise répartition des médecins, une large partie de la population n'a pas accès aux soins essentiels, 65% de la population rurale se trouve encore à plus de 5 km du premier Centre de Santé de Base. Bon nombre de ces centres souffrent d'un manque de personnel et sont mal équipés. Enfin, 35% des ménages n'ont pas accès à l'eau potable.

(1) Rapport de mise en oeuvre du Madagascar Action Plan, premier trimestre 2008

(2) EDS/EPM, Spécial Démographie à Madagascar, Tsingy n°4, juin 2006

(3) Réduction évaluée à 41% dans la dernière Enquête Démographique et de Santé mais qui suscite des interrogations et serait probablement inférieure à 30%

(4) Tsingy, 2006

(5) Il faut néanmoins tenir compte que plus de 2/3 des Malgaches travaillent dans le « secteur informel », hors de tout contrat de travail.

Education : parfaire l'efficacité du système scolaire

Le gouvernement a engagé une vaste réforme du système éducatif en 2003 avec l'objectif affiché de dispenser un enseignement de qualité à la totalité des enfants malgaches. De nets progrès ont été enregistrés en termes d'effectifs et le taux net de scolarisation primaire est passé de 64,9% en 2000/2001 à 71% en 2005/2006⁶. Un projet d'allongement du cycle de l'éducation primaire était d'ailleurs prévu par le précédent gouvernement pour le porter à 7 ans au lieu de 5 afin de favoriser le recul de l'anal-

phabétisme et permettre aux enfants de consolider leurs connaissances de base. Différentes études ont par ailleurs montré qu'au niveau national, il n'existe pas de discrimination à l'égard des filles : elles représentent 49% des élèves de la première à la neuvième année d'études⁷. En revanche, des différences subsistent au niveau de l'accès et de l'efficacité du système éducatif, selon l'origine socio-économique des élèves mais aussi entre zones rurales et urbaines. On observe également un important phénomène d'abandon scolaire largement corrélé à la pauvreté des familles et touchant plus les jeunes garçons. Enfin, le préscolaire connaît une faible fréquentation. On

estime que sur les 3,5 millions d'enfants de moins de 6 ans, seulement 200 000 ont accès aux services de la petite enfance, le plus souvent dans les zones urbaines et dans un cadre privé.

Protection de l'enfance : des lois peu appliquées

Le cadre législatif se met progressivement en accord avec la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, ratifiée par Madagascar en 1991 (*voir encadré Droits de l'enfant : une réforme de la législation*). Mais les lois sont insuffisamment appliquées. Et les enfants pauvres sont en première ligne...

A titre d'exemple, les dernières statistiques communiquées par le Bureau International du Travail et l'UNICEF mentionnent plus de 1 800 000 mineurs travailleurs à Madagascar, ce qui signifie que 28% des enfants de 5 à 17 ans sont économiquement actifs. Plus de 4 enfants économiquement actifs sur cinq (82%) exercent des travaux « dommageables », c'est-à-dire proscrits par la législation nationale en vigueur, tandis que 23% sont engagés dans une activité dangereuse⁸. Les circuits de placement pour les travaux domestiques en milieu urbain ne font pas l'objet de régulation et le ministère du Travail ne dispose que d'un nombre infime d'inspecteurs pour mettre en œuvre les dispositions légales.



Droits de l'enfant : une réforme de la législation

Le gouvernement malgache a entamé une réforme de sa législation en matière de protection des droits de l'enfant. Plusieurs nouvelles lois importantes ont été promulguées entre 2005 et début 2008 :

- **La Loi 2005-014** relative à l'adoption organise le placement alternatif : l'adoption internationale n'est considérée qu'après recherche d'autres solutions telles que la prise en charge de l'enfant par la famille élargie.
- **La Loi 2007-022** sur le mariage fixe à 18 ans l'âge minimum du mariage. Le mariage précoce ne peut être autorisé que par le juge et en considération des circonstances et du point de vue de l'enfant.
- **La Loi 2007-038** modifie et complète certaines dispositions du Code Pénal sur la lutte contre la traite des personnes et le tourisme sexuel.
- **La loi N° 2007-023** du 20 août 2007 de lutte contre la maltraitance, qui institue des règles de protection sociale pour les enfants maltraités, redéfinit la notion d'autorité parentale et l'assistance éducative sur mandat judiciaire.
- **La Loi 2007-040**, promulguée en janvier 2008, facilite la mise en œuvre du programme national d'enregistrement des naissances et offre la possibilité de délivrance des jugements supplétifs pour l'enregistrement rétroactif des naissances pour les enfants de moins de 18 ans.
- **Le décret n° 2006-596** prévoit un agrément des structures d'accueil d'enfants. Ce décret n'a pas encore eu de suites concrètes.

(6) Enquêtes Permanentes auprès des Ménages 2001 et 2005. Des estimations du Ministère de l'Education nationale suggèrent cependant un taux supérieur à 90% pour l'année scolaire 2005/2006, soit 3,7 millions d'élèves.

(7) Ministère de l'Education nationale, 2006

(8) Enquête nationale sur le travail des enfants à Madagascar, IPEC, 2007

« Le devoir d'être militants... et innovants »



Crédit Photo - SOS Villages d'Enfants

Daniel Paniez, Directeur général de SOS Villages d'Enfants Madagascar, évoque les évolutions menées par l'association lors des 20 dernières années et les orientations qu'elle devra prendre pour relever les défis à venir. Entretien.*

SOS Villages d'Enfants Madagascar fête aujourd'hui ses 20 ans... Comment définiriez-vous la nature de son action sur le terrain ?

D.P. : Lorsque le premier village d'enfants SOS a ouvert à Vontovorona en 1989, la plupart des orphelins accueillis se trouvaient dans le plus grand dénuement. L'action était nécessaire, urgente et, au fond, elle n'a jamais cessé de l'être pendant ces 20 ans. Le concept de SOS Villages d'Enfants a progressivement essaimé au-delà du village... En quelques années, nous sommes passés de l'assistance aux enfants orphelins à une action pour le plus grand nombre. Nous avons contribué à l'amélioration de la santé, à l'éducation de milliers d'enfants du voisinage... Le village d'enfants SOS de Vontovorona est devenu une référence reconnue par les acteurs et décideurs de la protection sociale, ce qui a conduit à la création de 2 autres villages d'enfants SOS, celui de Mangarano à Tamatave en 1998, puis celui d'Ivohitra à Antsirabe en 2003.

Quelle a été l'idée directrice de l'évolution de l'association ?

D.P. : L'idée centrale c'est tout simplement notre engagement en faveur de la protection de l'enfance : l'enfant a toujours été au cœur de nos préoccupations et, sur le terrain, toutes nos actions sont mises en œuvre pour le protéger et faire valoir ses droits. Un engagement de cette nature nous donne le devoir d'être à la fois militants et innovants ! Parallèle-

ment à l'accueil en village d'enfants, nous avons initié en 1999 un programme de renforcement des familles et de prévention de l'abandon dans le cadre de notre premier centre d'accueil de jour, créé à Antananarivo à l'attention des populations les plus démunies. À ce jour, cette formule s'est développée à Antsirabe, à Mahajanga, à Toliara et à Tamatave et 8 centres d'accueil de jour sont aujourd'hui implantés dans le pays (Voir p.19). 20 ans après la naissance de l'association, notre mission n'a donc pas dévié, elle s'oriente toujours plus autour de la protection de l'enfant et la défense de ses droits.

Comment envisagez-vous l'avenir de SOS Villages d'Enfants Madagascar ?

D.P. : Aujourd'hui, SOS Villages d'Enfants Madagascar représente 4000 bénéficiaires par jour et 500 professionnels.

SOS Villages d'Enfants à Madagascar en bref

5 sites : Antananarivo, Antsirabe, Mahajanga, Toamasina, Toliara.

563 enfants et jeunes accueillis au sein de 3 villages d'enfants SOS et 3 foyers de jeunes.

50 enfants accueillis par le service d'accueil familial.

600 enfants et 170 familles accompagnés dans 8 centres d'accueil de jour.

2 000 enfants scolarisés dans 10 établissements SOS.

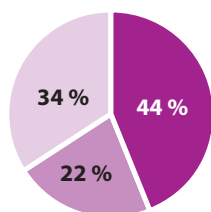


Il faut continuer à innover, à mettre en œuvre de nouveaux programmes pour toujours mieux accompagner les enfants, que ce soit dans nos villages d'enfants SOS ou à l'extérieur. Pour relever ces défis, nous devons renforcer nos capacités d'analyse et de restitution de notre expérience. L'étude conduite au village SOS de Vontovorona par les équipes de l'IRD est de ce point de vue essentielle. Elle nous donne non seulement une « photographie » du village d'enfants SOS 20 ans après sa création, mais également une analyse des principales évolutions des enfants et fratries accueillis sur cette période. En nous dotant d'une base de données plus élaborée, elle nous permettra de recenser les éléments objectifs de notre action pour mieux l'évaluer sur le terrain et continuer à construire une action pertinente. Il s'agit d'une 1ère étape que nous souhaitons étendre à l'ensemble des villages d'enfants SOS et de nos programmes implantés à Madagascar.

* Nommé par le conseil d'administration de SOS Villages d'Enfants Madagascar, Daniel Paniez occupe aussi la fonction de représentant de la Fédération internationale.

SOS Villages d'Enfants Madagascar en quelques chiffres

Répartition des dépenses par type d'activité en 2008



- Villages d'enfants et foyers SOS
- Prévention de l'abandon
- Éducation et santé

Dépenses de fonctionnement et d'investissement depuis 2001 - en euros



Vontovorona : un village d'enfants SOS ancré dans la communauté locale

20 ans après sa création, le village d'enfants SOS de Vontovorona a élargi le cadre de sa mission pour progressivement devenir un acteur à part entière du développement local.

Le premier village d'enfants de SOS Villages d'Enfants Madagascar a ouvert ses portes en 1989 à Vontovorona, commune située à 15 km d'Antananarivo. 20 ans après, il compte 15 maisons familiales qui accueillent chacune entre 8 et 10 enfants - au total 136 enfants et jeunes au 1^{er} janvier 2009.

Parallèlement à l'essor du village, SOS Villages d'Enfants Madagascar a mis en oeuvre des programmes ouverts aux communautés des alentours.

- En 1992, **un jardin d'enfants, un dispensaire et deux foyers de jeunes** sont créés. Chaque année, le jardin d'enfants accueille 80 enfants et le dispensaire soigne 5 000 personnes.
- Ouvert en 1995, **un centre de formation agricole** permet à 40 jeunes de faire l'apprentissage de pratiques agricoles de subsistance (riziculture, élevage, jardinage, maraîchage, économie laitière, élevage de volailles et de vers à soie).



Crédit Photo - SOS Villages d'Enfants Madagascar

- **Un centre d'accueil de jour** propose depuis 1999 aux familles les plus démunies des programmes de prévention pour le renforcement des liens familiaux. Afin que les enfants menacés par l'abandon puissent continuer à vivre dans leur famille d'origine (voir p. 19).
- Inaugurée en 2001, **une école primaire et secondaire** accueille 350 élèves issus du village d'enfants SOS et des alentours. Elle est réservée aux enfants les plus pauvres afin de leur donner une chance de promotion sociale.

20 ans d'accueil au village d'enfants SOS de Vontovorona

L'étude dont les pages suivantes présentent une synthèse s'est déroulée entre les mois de décembre 2007 et mars 2008 au village d'enfants SOS de Vontovorona. Elle a été menée par Valérie Delaunay, démographe, Noro Mialintsoa Randrianasolo, assistante sociale, et Chiarella Mattern, anthropologue, dans le cadre d'une collaboration entre les associations SOS Villages d'Enfants de Madagascar et de France et l'Institut de Recherche pour le Développement. Pour SOS Villages d'Enfants Madagascar, elle constitue un recueil de données inédit et d'une importance majeure pour analyser son action au regard de la réalité malgache de la protection de l'enfance.

L'objectif de cette étude était de finaliser une base de données rassemblant les données relatives aux enfants pris en charge par le village de Vontovorona depuis sa création en 1989. Elle analyse l'évolution du profil des enfants au fil des années et formule certaines recommandations pour améliorer leur suivi.

La population accueillie

Le village d'enfants SOS de Vontovorona dispose d'un grand nombre d'informations sur les enfants accueillis depuis 1989, dans les dossiers constitués au moment de l'admission, dans les dossiers du centre de santé et dans les dossiers scolaires.

De nombreux éléments provenant des enquêtes sociales préalables à l'admission permettent aussi de caractériser le profil et la situation des enfants et des fratries à leur entrée au village d'enfants SOS.

Les informations disponibles sur leur vie avant l'arrivée au village d'enfants SOS sont de deux ordres :

- les informations objectives : âge, lieu de vie préalable, niveau scolaire, motif d'admission.
- les informations subjectives et/ou de l'ordre du discours : histoire de la famille, description du vécu de l'enfant.

Au total, les informations recensées dans le cadre de cette étude concernent 294 enfants et 88 fratries. Les vingt années de suivi ont été réparties en quatre grandes périodes (1989-1993, 1994-1998, 1999-2003 et 2004-2008) et les différents indicateurs sont généralement calculés pour chacune de ces périodes.

■ Des effectifs renforcés

Le nombre d'enfants accueillis augmente à mesure du renforcement de la capacité d'accueil du village d'enfants SOS passant d'une cinquantaine en 1989 à 140 dix ans plus tard.

■ Des fratries de plus en plus grandes

Au total, 88 fratries ont été accueillies depuis 1989. La taille des fratries accueillies varie de 2 à 7, avec une moyenne de 3,1 enfants. Leur taille moyenne tend cependant à augmenter régulièrement, passant de 2,8 enfants en 1989-93 à 3,5 enfants pour la dernière période – période au cours de laquelle ont été accueillies les plus grandes fratries (jusqu'à 7 enfants).

Plus de la moitié des fratries accueillies sont ou étaient incomplètes. Les aînés sont parfois trop âgés pour être accueillis au village d'enfants SOS ou engagés dans une activité rémunératrice. D'autres sont pris en charge par des membres de la famille. Ainsi le cas de cette fratrie constituée de 11 membres : 6 garçons et 5 filles. Les 4 derniers sont placés au village d'enfants SOS, les aînés sont actuellement autonomes ou de cette autre fratrie : J. est au milieu d'une fratrie de 3 garçons. Après la mort de la mère, ses 2 collatéraux (âgés de 16 et de 12 ans), ont quitté la maison pour travailler chez des voisins, comme gens de maison.

Il arrive aussi que certains enfants, souvent les plus âgés, soient gardés par leur père. Ainsi, le cas de cette fratrie de 10 enfants accueillis au village d'enfants SOS en 1989 : « Les 2 aînées sont mariées. Mais il restait encore 8 enfants à la charge de leurs parents. La disparition de la mère a disloqué la fratrie : les plus grands sont restés avec leur père et les 4 cadets sont admis au village d'enfants SOS. »

■ Des enfants seuls admis de plus en plus jeunes

Au total, 24 enfants ont été admis seuls dont la moitié entre 1989 et 1993, date à laquelle l'association a décidé de se recentrer sur l'accueil des fratries. L'âge moyen des enfants accueillis seuls diminue, passant de plus de 5 ans en moyenne à 2 ans. A partir de 1999, les enfants accueillis seuls sont généralement des enfants uniques dont la mère est décédée dans la période entourant la naissance de son enfant. Ce décès peut constituer une situation d'urgence extrême comme l'illustre l'exemple de cette petite fille accueillie à l'âge d'1 mois en 2003 : « Elle est fille unique, de père manoeuvre, et de mère décédée 8 jours après sa naissance. Pendant les 3

jours qui ont suivi sa naissance, le père a donné de l'eau tiède sucrée à son bébé, car il n'avait pas les moyens de faire autre chose. Le 4ème jour, l'enfant et le père ont fait le parcours Tamatave-Antananarivo pour demander secours auprès de la famille maternelle. Sans résultat, le bébé a été emmené à Ambohimandroso le lendemain, car le père voulait le confier à la grand-mère maternelle. Mais cette dernière, sans ressource, a refusé à son tour, et demandé de l'aide auprès d'une congrégation religieuse qui l'a envoyée au village d'enfants SOS où le bébé a été admis le jour même. » Parmi les 24 enfants seuls qui sont ou ont été pris en charge, 10 étaient des enfants uniques au moment de leur admission.

■ Une plus forte proportion de garçons

Parmi les enfants accueillis au village d'enfants SOS de Vontovorona au cours de ces 20 années, les garçons sont toujours plus nombreux que les filles (56% vs 44%). La plus forte proportion de garçons est surtout visible entre 1994 et 2003, où ils représentent plus de 60% des enfants accueillis. Le rapport des sexes apparaît plus équilibré sur la dernière période.

Ce déséquilibre entre les sexes est difficile à expliquer sur les 20 ans d'analyse. La politique de l'association visant à l'admission de la fratrie complète, il n'y a aucune raison pour que les garçons soient plus nombreux. Cette différence doit donc venir de la demande. Une hypothèse serait que les fillettes, plus susceptibles d'être « utiles » à la famille élargie en intégrant un marché du travail qui emploie couramment des enfants pour les travaux domestiques, seraient par conséquent moins souvent confiées en village d'enfants SOS.

Répartition du nombre de fratries et taille moyenne par période

Période	Enfants seuls	Nombre de fratries (2 et +)	Taille moyenne	Taille maximum accueillie	Taille maximum de la fratrie totale	Part des fratries incomplètes
1989-1993	12	38	2,8	5	11	71,4 %
1994-1998	4	18	2,9	5	10	45,5 %
1999-2003	4	15	3,3	5	8	21,1 %
2004-2008	4	17	3,5	7	11	40,9 %
Total	24	88	3,1	7	11	51,8 %

Le poids des problématiques socio-économiques

■ Orphelins de mère : un critère d'admission

Le motif de placement enregistré lors de l'enquête sur la fratrie indique que les enfants sont orphelins de mère, de père, des deux parents, ou bien que leurs parents biologiques sont dans l'incapacité de les prendre en charge.

La part des enfants orphelins de mère a largement augmenté au cours du temps et passe de 37% en 1989 à 86% en 2009. Une tendance qui tient à la modification des critères de recrutement : à partir de 1993, les conditions d'admission imposent que l'enfant soit orphelin de mère ou que la mère soit dans l'incapacité physique de prendre l'enfant en charge.

■ L'absence du père

Les informations narratives illustrent par ailleurs une tendance forte : lorsque les enfants sont semi-orphelins, le parent restant est dans l'incapacité de subvenir à leurs besoins, principalement pour des raisons économiques, mais aussi en raison d'une maladie mentale ou d'alcoolisme. Il est rare que des mères abandonnent leur famille (4 situations). En revanche, l'absence du père est constatée pour un enfant sur trois. 11% des enfants sont nés de père inconnu. Mais surtout le père d'un enfant sur quatre a abandonné sa famille. Cet abandon intervient après le décès de la mère, comme dans l'exemple suivant.

« Le vécu de ces enfants est flou depuis le décès de leur mère en 1995. Ils ont été pris en charge par une parente éloignée en 1997. Elle les a hébergés et scolarisés. Le père chômeur, alcoolique et violent les a abandonnés pour aller suivre une autre femme. La parente ayant encore

à charge 4 de ses propres enfants, ne peut plus assurer la garde ni supporter la charge de ces enfants, du fait qu'elle ne vit que de sa pension de retraitée. »

Mais l'abandon de famille par le père arrive aussi du vivant de la mère :

« Le père est parti sans laisser d'adresse et ne contribue pas aux besoins élémentaires des enfants. La mère seule n'arrivait pas à les nourrir, elle était aidée par la grand-mère maternelle. En 2005, la mère a été assassinée par un voisin et jetée dans la rivière de Mantasoa, le corps n'a été retrouvé qu'une semaine plus tard. Les 4 cadets habitaient chez un oncle maternel célibataire et c'est la grand-mère qui se chargeait des dépenses ».

Une procédure rigoureuse en amont de l'admission

En amont de l'admission de l'enfant, une procédure rigoureuse et l'examen de critères précis garantissent que tout a été mis en œuvre pour maintenir l'enfant dans sa famille et que ses besoins et droits sont respectés. Toutes les parties concernées sont consultées : les enfants, les parents ou le tuteur, les autorités, les juges et les représentants des institutions de tutelle. Le personnel de l'association est sensibilisé au respect de la législation et une charte de l'enfant a été instituée au sein de l'association. Les fratries biologiques vivent ensemble, sauf si cela risque de nuire au développement des enfants (cas des aînés de fratries). Au vu du dossier, un juge des enfants ratifie l'accueil en village d'enfants lorsque la décision d'admission est prise.

■ Le motif économique

Le motif économique est le plus souvent invoqué pour justifier la non prise en charge de l'enfant par la famille. Il concerne 141 des enfants accueillis. Les témoignages qui suivent en sont des illustrations. « L'activité de la mère constituait la principale source de revenu de la famille, celle du père était occasionnelle et complémentaire. Avant, les conditions de vie étaient acceptables. Lorsque la mère est tombée malade, les biens et même son héritage ont été vendus pour subvenir à ses soins. A son décès, la famille se trouvait en grande difficulté. La nourriture manquait et les enfants ont dû abandonner l'école... Le père a décidé de demander le placement de ses 6 enfants. » « La famille était très pauvre. Les parents rentraient toujours tard le soir, car ils triaient des ordures dans plusieurs bennes d'Antananarivo, pour récupérer et vendre des os. Après le décès de la mère, le père avait du mal à nourrir ses enfants, et n'avait presque pas de temps à leur consacrer. Il demandait souvent de l'aide auprès d'une congrégation religieuse qui les a conduits au village d'enfants SOS. » Mais la précarité économique s'accom-



Crédit Photo - SOS Villages d'Enfants

Répartition des enfants semi-orphelins selon le motif de non prise en charge par le parent biologique

Motif de non prise en charge par le parent biologique	Orphelin de mère	Orphelin de père	Total
Motif économique	110 53,7 %	31 75,6 %	141
Père inconnu	22 10,7 %	0 0 %	22
Alcoolisme	20 9,8 %	0 0 %	20
Abandon de famille	49 23,9 %	4 9,8 %	53
Maladie « mentale »	4 2,0 %	6 14,6 %	10
Total	205 100 %	41 100 %	246

pagne aussi d'éléments récurrents. Les différents récits recueillis sur le vécu de l'enfant, de la fratrie et de la famille montrent que plus des ¾ des enfants vivaient dans de mauvaises conditions d'hygiène et de nutrition tandis que l'alcoolisme et la violence familiale étaient décrits pour près d'1 enfant sur 10.

■ Un rôle grandissant des grands-parents

Le tuteur en charge de l'enfant est le plus souvent le père (37%), suivi par les grands-parents (28%) puis par d'autres membres de la famille, oncle et tante (16%). Ceci témoigne du fait que l'admission au village d'enfants peut être l'étape finale d'un parcours de prise en charge, plus ou moins long, le plus souvent au sein de la famille maternelle. Au décès de la mère, le père prend en charge les enfants, mais ressentant des difficultés à subvenir à leurs besoins, il recherche alors le soutien de la famille élargie. Les enfants peuvent être répartis chez différentes personnes. A défaut, et particulièrement lorsque les enfants sont en bas âge, le père se tourne vers les structures associatives, ici SOS Villages d'Enfants. Lorsque des grands-parents ou autres membres de la famille élargie ont dans un premier temps accueilli les enfants, il arrive que n'ayant plus les capacités et/ou les moyens, ils soient amenés à se tourner eux-mêmes vers l'association.

Le profil des enfants accueillis

- Plus de huit enfants sur dix souffraient de sous-nutrition
- Un enfant sur dix a été élevé dans un climat d'alcoolisme et de violence familiale
- Un enfant sur trois a été privé de son père
- Âge moyen stable à l'admission : 6 ans



Credit Photo - SOS Villages d'Enfants

Et de fait, plus l'âge de l'enfant à l'admission augmente, plus la part des grands-parents et des autres parents est importante. Ainsi, elle passe de 37% pour les enfants de moins de 5 ans à 55% pour les plus de 10 ans.

Les données témoignent également que la part des grands-parents parmi les tuteurs n'a jamais été aussi forte que durant la dernière période (39% en 2004-2008). En tout état de cause, les témoignages indiquent que la charge d'enfants est lourde pour eux. Citons l'exemple de cette fratrie accueillie en 1997, composée de 3 enfants nés de 3 pères inconnus, et dont la mère est décédée : « *La famille se trouvait dans une extrême précarité. Après le décès de la mère, la grand-mère maternelle âgée était la seule famille de la fratrie, mais sans ressources stables, elle n'arrivait pas à la nourrir. C'est la raison du placement* ».

Le parcours de l'enfant au village d'enfants SOS

Que sont devenus les jeunes après leur sortie ? En quoi l'accueil en village d'enfants SOS a-t-il changé leur vie ? Quel regard portent-ils sur leur vie d'avant le placement ?

■ Le village, lieu de reconstruction

Les entretiens menés avec des jeunes gens autonomes et insérés depuis quelques années dans la vie active montrent que le moment de l'admission apparaît comme une rupture entre « la vie d'avant » et la « vie d'après ».

Nés de familles à très faible revenu, au sein desquelles les parents subviennent avec difficulté à leurs besoins, les jeunes du village d'enfants SOS ont grandi dans des conditions très précaires avant leur admission, contribuant parfois concrètement à la survie de leur famille. Ainsi, P. se souvient avoir aidé ses parents dans les champs dès son plus jeune âge, tandis que D. accompagnait sa mère dans ses rondes de quartier pour tenter de troquer quelques grammes de viande contre des vêtements « *On faisait le troc, on échangeait des choses avec les voisins, du riz, des viandes contre des vêtements, ou contre ce dont nous avons besoin. C'était un autre moyen de gagner la vie. Et le travail de maçon de mon père ne suffisait pas pour qu'on puisse tous survivre. On devait donc inventer tous les jours de nouvelles manières pour compléter son salaire...* ».



Credit Photo - SOS Villages d'Enfants

A ces problèmes financiers s'ajoutent souvent des rapports complexes opposant certains membres de la famille, des parents alcooliques ou violents, des décès et autres événements dramatiques fragilisant d'autant plus le noyau familial. L'enfance de M. est à l'image de beaucoup d'autres parcours dramatiques connus par les enfants avant d'être placés : « *J'ai perdu mes deux frères dans un accident de voiture, mon père est mort peu de temps après d'alcoolisme. Après ces événements, ma mère a commencé à avoir des hallucinations et autres crises, elle m'a alors placé à SOS Villages d'Enfants.* » Abandonnés, souvent après plusieurs tentatives de prise en charge par d'autres membres de la famille, les jeunes rencontrés conservent tous un souvenir douloureux de cette période : certains s'efforcent d'oublier tandis que d'autres sont parvenus à surmonter ces événements...

Certains enfin s'interrogent encore sur les raisons du placement sans parvenir à les comprendre. C'est le cas de E. dont les questions sur son histoire et les circonstances de son placement sont restées sans réponse : « *Mes parents sont divorcés depuis que je suis née... Je n'ai*

jamais connu mon père, je ne sais pas qui c'est, je posais des questions à ma mère mais elle ne me répondait pas... Avant, j'habitais chez ma grand-mère avec ma mère et mes cousins et cousines. Mais c'était trop pour ma grand-mère. Nous avons alors été placés. ». La mère de E. était en bonne santé à l'époque et peu de temps après le placement de sa fille unique, elle a refondé une famille : « *Ma maman s'est remariée après le décès de ma grand-mère et mon placement et elle a eu d'autres enfants. Elle savait les élever à ce moment-là parce qu'elle s'est remariée. J'ai assez mal vécu ce remariage, j'ai été choquée, je me suis posé des questions surtout qu'elle n'a pas décidé de me reprendre à ce moment-là...* » Des questions qui trouvent pourtant peut-être une ébauche de réponse quelques propos plus loin : « *Je ne m'entends pas bien avec mon beau-père, il est alcoolique et il frappe ma mère* ».

De son côté, M. ne garde pas beaucoup de souvenirs de cette période. Agée de 4 ans au moment de son placement au village d'enfants SOS, elle ne connaît de ces événements que ce que son grand frère lui a raconté.

Blessés, fragilisés, les enfants placés au village d'enfants SOS doivent parcourir un long chemin avant de parvenir à retrouver confiance en eux, en leur famille et en la vie. A ce titre, la prise en charge par les structures SOS rend possible une nouvelle vie. Elle offre la sécurité, l'assurance d'être entouré par une mère SOS, une fratrie, d'avoir à manger, d'avoir un toit, d'être éduqué, d'aller à l'école tout en respectant le besoin de l'enfant de connaître son histoire afin de pouvoir l'assumer. Le village d'enfants SOS représente un lieu où une reconstruction de soi est possible.

■ Des liens salvateurs

Dès ses débuts, l'association SOS Villages d'Enfants Madagascar a fait le choix de défendre le droit de l'enfant à conserver et entretenir des liens avec sa famille d'origine. Un engagement pris pour que les enfants n'aient pas le sentiment d'être abandonnés ou oubliés par leurs proches et puissent se construire avec leur histoire. Il se concrétise par :

- des visites régulières des familles au village d'enfants SOS.
- des séjours des enfants dans leur lieu d'origine, pendant les grandes vacances, quand ils ne présentent aucun danger pour eux et que les familles assurent le relais éducatif.
- La participation des enfants aux événements familiaux, que ceux-ci soient heureux ou malheureux (mariage, circoncision, funérailles, mais aussi le nouvel an).

Lors de ces déplacements, les équipes font parvenir aux familles des aides en nature (riz, charbon, etc.) pour subvenir aux besoins des enfants pendant leur séjour.

Le maintien du lien avec la famille biologique participe largement à l'accompagnement de l'enfant. Connaître l'histoire, le patrimoine familial et culturel de l'enfant est important afin de pouvoir s'y référer, le partager avec l'enfant et parfois même le mobiliser comme dans certains projets d'insertion. Pour accompagner ce lien, les membres de l'équipe (assistante sociale,



Crédit Photo - SOS Villages d'Enfants Madagascar

Une équipe d'encadrement pluridisciplinaire

Outre les 15 mères SOS qui ont la responsabilité de la vie quotidienne des enfants de chaque maison, 9 « tantes SOS » leur viennent en appui, intervenant dans 2 maisons, remplaçant les mères SOS durant leurs périodes de repos et assurant le suivi scolaire des enfants. Une équipe socio-éducative, composée du directeur du site, d'une assistante sociale, de trois éducateurs et de deux animateurs, complète le dispositif d'encadrement.

éducateur, mère SOS, aide familiale) rendent régulièrement visite aux familles. A. se souvient de l'importance de ce lien pendant son enfance : « *Quand j'étais au village d'enfants SOS, j'allais périodiquement voir ma famille biologique. J'avais envie de les voir souvent. Maman J. m'encourageait à la voir, parce que la famille, c'est important ! J'en profitais pour leur parler de mes problèmes, pour écouter leurs conseils. Il ne restait plus que mes oncles, tantes et grands-parents. Mais aujourd'hui je n'ai pas envie de m'installer près d'eux, j'ai envie d'être autonome* ». Avoir maintenu ce lien lui a cependant permis de faire sereinement ce choix à l'âge adulte.

Par ailleurs, selon les jeunes interrogés, toute la force des structures d'accueil SOS réside dans l'engagement continu des équipes tout au long de leur parcours.



Crédit Photo - SOS Villages d'Enfants Madagascar

À la source même de l'itinéraire du placement de l'enfant, une assistante sociale du village d'enfants SOS rencontre à plusieurs reprises les familles. Ces rencontres ont pour objectif de saisir clairement les raisons de la demande de placement, d'orienter la réflexion des familles vers les différentes conséquences de celui-ci et de les accompagner dans le processus de décision.

Les témoignages sur l'accompagnement du personnel de SOS Villages d'Enfants indiquent clairement que les mères et les aides familiales, de même que les responsables d'orientation qui accompagnent chaque jeune lors des étapes de leur vie, sont autant d'adultes de référence avec lesquels des liens se créent tout au long du séjour de l'enfant au village d'enfants SOS. Des liens souvent décrits par les jeunes comme « salvateurs ». Ainsi, V. confie : « *Sans ma mère SOS, je ne*

Le village d'enfants SOS de Vontovorona en mars 2009

- 136 enfants (53 filles et 83 garçons).
- Age moyen : 11,8 ans.
- ¼ ont moins de 8 ans.
- ¼ ont plus de 14 ans.
- 13% des enfants en maternelle.
- 40% en primaire.
- 35% au collège.

serais pas là où je suis aujourd'hui. Je n'ai pas beaucoup de souvenirs de ma mère biologique, j'avais 6 ans quand elle est décédée. Je me souviens seulement de la photo d'elle que mon père nous montrait. Mais un vrai souvenir, non, je n'en ai pas... C'était moins dur d'endurer la mort de ma vraie mère car il y avait toujours ma mère SOS ».

Les jeunes adultes se souviennent également avec nostalgie du partage des tâches ménagères au sein de la maison, des moments de loisirs, des années passées sur les bancs de l'école... Pour M., l'apport du village d'enfants SOS dans sa vie est durable : « *Le village m'a donné beaucoup de bagages pour que je puisse vivre comme les autres. Avant je ne voulais pas sortir parce que je vivais mal le fait d'être orpheline... Mais maintenant je suis arrivée à dépasser tout ça. J'ai gagné beaucoup au village. J'ai réussi à me spécialiser dans un domaine, c'est au village que j'ai reçu la force et les encouragements nécessaires pour en arriver là ! Je leur dois beaucoup, j'ai envie de leur donner en échange ce que j'ai reçu. Le village m'a sauvée...* »



Crédit Photo - SOS Villages d'Enfants Madagascar

■ Sur la voie d'une insertion réussie...

Enfin, l'engagement de SOS Villages d'Enfants auprès des jeunes se poursuit jusqu'à leur insertion dans la vie active. Les jeunes rencontrés font pour la plupart preuve d'une belle réussite professionnelle. Chacun semble avoir trouvé sa voie, en ville ou ailleurs. Ainsi, A. tire remarquablement profit d'une parcelle de terrain achetée par SOS Villages d'Enfants à une centaine de kilomètres d'Antananarivo. V. projette d'ouvrir sa propre épicerie, tandis qu'E. a pour ambition de créer une entreprise spécialisée dans l'informatique. Soulignant le rôle essentiel que jouent les structures SOS dans cette réussite, D. déclare : « *Si j'ai un souci, je sais que je peux compter sur Monsieur Bernard, ou aussi les autres responsables. C'est surtout Monsieur Bernard qui est le plus proche de moi. Il se déplace en milieu rural pour nous voir* ».

Aujourd'hui, les jeunes rencontrés paraissent confiants même s'ils évoquent parfois des situations douloureuses. Ainsi, D., satisfait de son insertion en milieu rural mais qui souffre de l'éloignement de sa famille : « *Mes frères et sœurs biologiques me manquent trop. Ils sont toujours à Vontovorona, et depuis deux ans ils préfèrent aller chez notre tante biologique plutôt que de venir me voir. Ils savent que j'ai un fils mais ne l'ont jamais vu ! ... je ne sais pas pourquoi. Peut-être a-t-elle (sa sœur) honte parce que je suis éleveur alors que mon autre frère est à l'université... Je me sens parfois très seul* ». Ou encore M. qui, soucieuse du bien-être de sa mère biologique souffrant d'une maladie mentale, a décidé d'en assumer la charge avec son frère : « *pour rattraper le temps perdu... Aujourd'hui ça va mais je dois gérer mon travail, ma mère, mon frère, quelquefois c'est difficile...* ».

Un accès progressif à l'autonomie

Au 1^{er} janvier 2009, 64 des 294 enfants accueillis en 20 ans par le village d'enfants SOS sont autonomes et vivent de leurs propres revenus. 136 sont toujours au village, 36 sont en foyer à Antananarivo, 43 en logement intermédiaire et 5 en insertion rurale.

Les jeunes quittent le village d'enfants SOS après l'épreuve du Brevet des collèges ou à la sortie du système scolaire. Les 2/3 des jeunes ont alors entre 15 et 19 ans.

Ils sont généralement accueillis dans un foyer du Service d'Insertion Sociale et d'Orientation Professionnelle (SISOP, voir tableau p.15) et poursuivent leurs études

respectives. Seule peut être calculée la durée moyenne entre l'arrivée au SISOP et l'accès à l'autonomie.

Les 68 jeunes aujourd'hui autonomes ont été pris en charge au SISOP 4 ans en moyenne. 1 jeune sur 5 est resté moins de 2 ans et, à l'opposé, plus d'un tiers d'entre eux a bénéficié d'un accompagnement de plus de 7 ans. Il faut préciser ici que l'accompagnement du SISOP comporte des étapes et des types d'hébergement qui laissent place à des degrés progressifs d'autonomie.

Les 3/4 des jeunes issus du SISOP sont autonomes après 20 ans.

La plupart des adultes autonomes sont aujourd'hui mariés et ont des enfants. Ils exercent une activité professionnelle



Crédit Photo - Gil Lefauconnier

au lycée. Ceux qui s'orientent vers une autre voie (réintégration dans la famille, vie active...) font aussi l'objet d'un suivi par le SISOP.

Parmi les 294 enfants accueillis au village, 157 ont été ou sont encore suivis par le SISOP.

Pour les jeunes, emménager dans les foyers de jeunes SOS est une étape importante vers l'indépendance et les mères SOS, les éducateurs et les directeurs de village les y préparent avec attention.

Les passages par les différentes étapes du SISOP ne sont pas enregistrés de manière systématique et il n'est pas possible d'analyser leurs durées

dans le secteur informel (auto-emploi dans le secteur de l'agriculture notamment) ou dans le secteur formel comme employé (textile, mécanique automobile, menuiserie, BTP...). Les secteurs d'activité les plus importants sont l'agriculture pour les hommes et la broderie/couture pour les femmes.

Les foyers de jeunes SOS : premier pas vers l'indépendance

Dans le cadre du Service d'Insertion Sociale et d'Orientation Professionnelle (SISOP), SOS Villages d'Enfants Madagascar propose aux jeunes une démarche progressive d'accompagnement et d'encadrement dans leur recherche d'insertion professionnelle.

Le SISOP dispose de 3 foyers : un foyer mixte, ouvert en 1997, qui peut accueillir 20 jeunes et deux autres foyers, construits en 2004, qui accueillent respectivement 12 jeunes filles et 16 garçons.

Les jeunes y sont encadrés par une maîtresse de maison et des éducateurs et restent environ 4 ans, avant d'intégrer un « logement intermédiaire » pour une durée de 3 ans.

Ce logement indépendant, partagé par 3 à 6 jeunes, constitue la dernière étape vers l'autonomie. Les jeunes préparent leur repas, entretiennent le logement...

Le loyer, l'eau, l'électricité sont en revanche pris en charge par l'association qui leur donne aussi une indemnité pour l'alimentation.

Mis en place en 2000, ces logements intermédiaires sont aujourd'hui au nombre de 10 pour l'insertion en milieu urbain.

De même, un programme d'insertion rurale a également été mis en place (Voir p.22).

Répartition des jeunes autonomes selon leur âge à l'autonomie

	Filles	Garçons	Total
15-19 ans	7	6	13
20-24 ans	25	21	46
25 ans et plus	2	3	5
Total	34	30	64

Les formations suivies actuellement couvrent des domaines variés et préparent à des métiers qualifiés. Ainsi, un grand nombre des jeunes ont choisi de suivre des formations dans les métiers du tourisme et de l'hôtellerie, le secteur social, l'informatique-communication. Seulement 5 sont en formation agricole. Ceci reflète la diversification de l'offre de formation qu'a connue la ville d'Antananarivo ces dernières années.

A titre comparatif, une enquête biographique retraçant la vie de 3 générations de Tananariviens nés entre 1943 et 1972¹ permet d'observer que l'âge d'accès au premier emploi à Antananarivo a peu évolué d'une génération à l'autre. Par ailleurs, le temps d'attente plus court à la sortie du système scolaire témoigne d'une évolution vers une plus grande fluidité entre les études et l'insertion professionnelle. Cependant, cette fluidité d'insertion peine à masquer la dégradation, entre les 3 générations, des conditions d'activité des primo-demandeurs, qui acceptent des conditions d'embauche de plus en plus précaires.

Répartition des étudiants/stagiaires accueillis au SISOP selon le type de formation en 2008

Activité	Filles	Garçons	Total
Lycée	18	6	24
Lycée/Formation Professionnelle	1	6	7
Hôtellerie, tourisme	10	6	16
Secteur Social	7	1	8
Informatique, multimédia, communication	1	6	7
BTP	1	5	6
Métiers de l'agriculture	0	5	5
Mécanique	0	5	5
Santé	4	0	4
Coiffure	1	0	1
Total	35	40	75

Insertion professionnelle et autonomie sociale

A Madagascar, et particulièrement à Antananarivo, avoir un métier régulier ne suffit pas toujours à être autonome. La faiblesse des rémunérations offertes pour les métiers d'employé ou d'ouvrier (dans le public comme dans le privé) ne permet pas d'assumer toutes les charges d'une vie autonome : loyer, transport, soin...

Nombre de familles (grands-parents, parents et enfants mariés) cohabitent fréquemment et mettent ainsi en

commun leurs revenus. Mais il n'en va pas de même pour les jeunes sortant du village d'enfants SOS de Vontovorona qui ne peuvent « s'abriter » au sein de leur famille disloquée ou indigente.

C'est la raison pour laquelle les équipes du village d'enfants insistent beaucoup sur la réussite de la scolarité et la recherche de créneaux professionnels singuliers, mieux rémunérés afin que les jeunes acquièrent les moyens d'une vie autonome.



Crédit Photo - Gill Lelaucmier

⁽¹⁾ « Biographies de trois générations dans l'agglomération d'Antananarivo », P. Antoine, P. Bocquier, N. Razafindratsima & F. Roubaud (Ceped, 1998)

Histoires d'indépendance...

“

A., 28 ans, vit à une trentaine de minutes d'Antsirabe, tout au bout d'une piste peu fréquentée. Il a bénéficié d'une ferme construite par SOS Villages d'Enfants et semble avoir trouvé sa voie dans l'activité qu'il a choisie :

« J'ai la ferme depuis 5 ans et je suis autonome financièrement depuis 4 ans. Pour en arriver là, j'ai suivi une formation d'agriculture et d'élevage après avoir arrêté l'école en troisième. Ici, je possède trois hectares de plantations, j'ai un champ de maïs, un champ pour la culture fourragère, j'ai des pommes de terre, du riz, des patates douces, des haricots... Tout ça pour ma consommation personnelle, pour mes repas. En plus j'ai 4 vaches et mes revenus proviennent de la vente de lait. Je suis aussi devenu membre d'une institution de micro finance, ce qui m'a permis de recevoir un prêt pour acheter mes vaches. Je rembourse le prêt grâce à la vente du lait. Une vache coûte cher ici donc ça me prendra du temps pour rembourser. Pour y parvenir, je vends 90 litres de lait par semaine à une société qui le transforme pour le vendre. Je vais tous les jours jusqu'à la société en vélo avec le lait dans les bonbonnes. »

”

“

D. et P. ont grandi ensemble au village d'enfants SOS de Vontovorona et y ont noué des liens d'amitié forts. D. a rejoint l'entreprise d'élevage de poulets créée par P. en 2005. Tous deux sont comme des frères, collaborant pour le travail et partageant la même habitation avec leurs familles respectives.

« C'est SOS Villages d'Enfants qui a aidé P. à se lancer dans cette affaire en 2003 en achetant le terrain. Ils ont également construit notre logement. Avant de travailler avec P., je travaillais dans une entreprise pour d'autres personnes. Puis j'ai fait un stage d'insertion chez lui en 2005 et il m'a embauché. Nous achetons nos propres poulets et de cette façon, nous bénéficions du prix de revient en entier lorsque nous les revendons à des particuliers ou à des revendeurs en ville. Avec les bénéfices nous rachetons 800 poussins. Et nous reproduisons ce mécanisme 6 fois par an... ».

Parallèlement à l'entreprise d'élevage, D. tient une petite épicerie de produits de première nécessité. Ces différentes activités lui permettent d'être autonome financièrement depuis plus de deux ans. P. prévoit quant à lui la fin du remboursement de son terrain pour 2012.

”

“

Après avoir eu son BAC en 2005, M. a été acceptée dans une école de gestion et a obtenu son diplôme en 2007. Depuis peu, elle est responsable du personnel dans une petite entreprise.

« C'est un poste qui correspond bien à ma formation de gestion des ressources humaines. C'est difficile, parce que mon entreprise est à ses débuts et ça fait beaucoup de travail ! Notre directeur m'a dit qu'il allait bientôt m'augmenter mais ils ne l'ont pas encore fait. Pour le moment j'ai juste le titre de responsable, avec quelques avantages. Mon objectif à terme est de construire une maison pour ma maman, où elle serait en sécurité, où elle aurait tout ce dont elle a besoin. Et mon projet personnel, ce serait de travailler pour SOS Villages d'Enfants. J'ai une dette envers eux, j'ai eu beaucoup d'avantages avec eux et donc maintenant je veux donner à mon tour aux enfants. Même si je n'aide qu'un seul enfant, je serais déjà contente... »

”

“

R. partage son temps entre la culture de tabac et l'aide qu'il apporte à la production dans la ferme de son grand frère. Habitant à plus de 300 km de celui-ci, il profite de son temps libre pour aller passer plusieurs semaines auprès de lui. Le reste du temps, il travaille depuis deux ans pour une entreprise de tabac.

« Au mois de janvier, on fait la pépinière puis on travaille le terrain, on transplante, on fait le sarclage. Et enfin, après 8 mois, il y a la récolte. Je possède 1,5 hectare. Aujourd'hui je suis encore financièrement aidé par le village. Je travaille aussi en collaboration avec une société qui me fournit un logement, les terres, les graines, les engrais... Cette activité me permet de mettre de l'argent de côté pour pouvoir m'assumer quand SOS Villages d'Enfants arrêtera de m'aider l'année prochaine. La récolte de tabac, c'est une activité provisoire pour moi, mon rêve est d'ouvrir un atelier de potier. Plus jeune, j'ai fait une formation de potier dans un centre artisanal, et aujourd'hui, j'aimerais avoir de l'argent pour acheter mon propre matériel de poterie. Je voudrais ouvrir mon atelier l'année prochaine, mais pour ça il me faut un four, des planches, l'argile, le tour, l'email... J'aimerais ouvrir mon atelier tout près de ma famille afin de pouvoir les aider... »

”

Protection de l'enfance : un besoin de données incontestable

Encore approximatives, les connaissances en matière de protection de l'enfance doivent continuer à faire l'objet d'un travail de recherche pour jouer un rôle central dans l'élaboration des politiques publiques. Par Valérie Delaunay, Chargée de recherche à l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD)¹.

Si on observe des progrès en termes de recherche en protection de l'enfance dans les pays du Nord, les connaissances qui entourent le sujet dans de nombreux pays du Sud restent insuffisantes. Entre connaissances approfondies, mais parcellaires, issues de l'anthropologie et vision des organismes internationaux fondée, faute de données statistiques et d'études fouillées, sur une approche a priori des situations, on se trouve aujourd'hui à la croisée des chemins.

Des nouvelles formes de « circulation » des enfants

A Madagascar traditionnellement, l'enfant n'est pas celui d'un individu ou d'un couple mais celui du lignage ou de la famille élargie. Lorsque les tuteurs immédiats, le plus souvent le père et la mère biologiques, ne parviennent plus à subvenir à leurs besoins, le système traditionnel de « circulation » des enfants permet d'assurer leur prise en charge. Qu'il s'agisse d'un « confiage » temporaire ou définitif de l'enfant, ces pratiques visent à créer des rapports d'entraide et à renforcer des liens de parenté.

Le schéma de « circulation » des enfants motivé par l'échange social tend cependant à se diversifier. Depuis plusieurs décennies, l'accès à la scolarisation est une cause de « confiage » d'un enfant à une famille urbaine, en échange de quelques travaux domestiques. La pauvreté rurale conduit aussi de plus en plus les familles à envoyer leurs enfants chercher un emploi à la ville. Le placement d'un enfant se transforme alors en une forme de service ou de travail. Contrairement aux transferts d'enfants harmonieux au sein de la parenté, les transferts qui se développent aujourd'hui sous une certaine contrainte peuvent placer l'enfant dans un état de grande vulnérabilité, voire de danger. Il est



Crédit Photo - Hélène Rötig

exposé à des formes de discrimination (nutritionnelle, travail, violence y compris sexuelle). L'accès au marché du travail se fait au travers de réseaux, au départ familiaux, mais de plus en plus structurés et organisés, desquels le contrôle familial se trouve de plus en plus exclu. Les modèles actuels s'apparentent alors à des formes perverses de modèles socialement justifiés et équilibrants.

Sciences sociales : des ressources pour comprendre

Alors que des agences internationales (Unicef, BIT) s'efforcent aujourd'hui de remédier au manque d'indicateurs de suivi, la recherche en sciences sociales et juridiques peut jouer un rôle important non seulement pour la description et la compréhension des évolutions, mais aussi pour la définition des concepts.

En remplaçant le concept de prise en charge de l'enfant comme une problématique centrale de la protection de l'enfance

à Madagascar, la recherche éclaire le débat relatif à la notion de responsabilité parentale.

En permettant de comprendre non seulement la dynamique des systèmes de prise en charge familiale de l'enfant et leurs points de rupture, mais aussi les systèmes de prise en charge institutionnelle qui s'organisent en réponse (Etat, société civile), elle peut participer pleinement à l'élaboration des politiques publiques et aux actions de développement en matière de protection de l'enfance.

(1) Valérie Delaunay tient à exprimer ses remerciements à l'Institut Catholique de Madagascar pour l'avoir accueillie dans ses locaux lors de la réalisation de cette étude.

Des actions au service de la protection de l'enfance

L'ensemble des programmes développés sur le terrain par SOS Villages d'Enfants Madagascar s'oriente autour de la protection de l'enfant et de la défense de ses droits. Une démarche militante qui se concrétise par une série d'actions innovantes au cœur de la société malgache.

Implantée sur la Grande Ile depuis 20 ans, SOS Villages d'Enfants Madagascar a progressivement étendu son action en dehors de ses villages d'enfants SOS pour prendre en charge des milliers d'enfants et de jeunes à travers un accompagnement large et diversifié : prévention de la maltraitance et de l'abandon, lutte contre le travail des enfants... Depuis plusieurs années, l'association a également mis en place des actions qui ouvrent les portes de la scolarité et de l'insertion professionnelle à ceux qui en sont les plus éloignés. Elle met aujourd'hui en œuvre de nouveaux programmes eux aussi conçus pour protéger au mieux les intérêts et les droits des enfants. Si les domaines d'intervention sont variés, l'enfant reste au centre de la mission de SOS Villages d'Enfants Madagascar.

Accompagner les familles pour protéger les enfants

Au-delà de son action dans les villages d'enfants SOS, SOS Villages d'Enfants propose un accompagnement aux communautés locales proches des villages SOS, afin que les enfants menacés par l'abandon puissent continuer à grandir dans leur famille et dans les meilleures conditions.

Les programmes de prévention de l'abandon s'attachent à résoudre les problèmes majeurs au sein des familles dans un contexte où la précarité et des situations familiales dramatiques conduisent des parents à négliger, voire à abandonner leurs enfants.

Le premier centre d'accueil de jour a été créé à Antananarivo en 1998. Aujourd'hui, le programme de prévention de l'abandon a été consolidé et 8 centres d'accueil de jour sont implantés dans le pays.

■ Assurer la couverture médicale des enfants et des familles

Les médecins des centres d'accueil de jour assurent la couverture médicale des enfants et des familles bénéficiaires en organisant des visites médicales régulières, des consultations, des séances de pesée, de vaccination mais aussi des activités de sensibilisation, en particulier de lutte contre le SIDA.

La structure PMI propose des consultations prénatales, le suivi du nouveau-né et jeune enfant (jusqu'à 5 ans), la sensibilisation à la planification familiale et des actions de prévention de la maltraitance. Le service accompagne par ailleurs les familles et assure si besoin une prise en charge partielle des nourrissons.

Au sein des structures scolaires, une cantine assure quotidiennement un repas équilibré à des enfants dont l'état nécessite une récupération nutritionnelle. Les parents bénéficient en parallèle d'une éducation à l'hygiène alimentaire et à la nutrition.

En 2008, l'ensemble des dispensaires de SOS Villages d'Enfants Madagascar a réalisé 17 155 consultations dont 10 829 destinées aux enfants.



Crédit Photo - Gill Lelauconnier

Centre d'accueil de jour d'Anosizato : bilan après 5 ans d'accompagnement

Un bilan dressé sur les cinq années d'accompagnement des 32 premières familles bénéficiaires du programme de prévention de l'abandon au centre d'accueil de jour d'Anosizato (Antananarivo) a montré que les parents ont réinvesti l'éducation de leurs enfants et redonné du sens aux liens familiaux¹.

5 critères ont permis de mesurer le chemin parcouru : comportement, hygiène, santé, scolarité et ressources. Au terme de ce premier bilan, il apparaît que :

- 9 familles ont pu directement quitter le programme, ayant démontré une évolution positive de leur situation sur l'ensemble des cinq critères.
- 18 familles nécessitaient d'être accompagnées ponctuellement pendant un an sur un ou deux critères afin de garantir leur sortie du dispositif dans les meilleures conditions :
 - suivi médical seul pour 11 familles
 - suivis santé et scolarité pour 7 familles
- seulement 5 familles devaient poursuivre l'accompagnement complet sur un an

Ces premiers bénéficiaires ont créé, suite à leur sortie du programme, « une structure relais » qu'ils autogèrent et qui leur permet de s'entraider et de maintenir des liens de solidarité.

(1) réalisé en 2003

■ Favoriser l'autonomie des parents

Si les enfants sont au centre du dispositif éducatif, les parents font aussi l'objet de programmes dédiés dans le cadre d'un processus d'autonomisation des familles. De son accueil jusqu'à sa sortie du programme, en passant par des étapes de sensibilisation, chaque famille réalise son propre projet. Elle participe à toutes les démarches : élaboration du projet, études de faisabilité, recherche de financement, conseil et formation en matière de gestion, suivi et évaluation de l'activité...

Des mesures d'accompagnement sont par ailleurs mises en place pour sensibiliser les parents aux avantages d'un meilleur niveau d'instruction de leurs enfants pour l'avenir proche de leur famille.

■ Donner une identité légale à ceux qui en sont privés

Selon le ministère de l'Intérieur malgache, 2,5 millions de jeunes Malgaches âgés de moins de 18 ans – soit près d'un quart des mineurs - n'ont pas d'acte de naissance, et n'existent donc pas au niveau de la loi.

Les équipes de SOS Villages d'Enfants se sont engagées activement depuis 1998 dans un programme de régularisation de l'état-civil des enfants qui en sont privés – un programme initié par l'Etat malgache. En 2008, l'association a permis à 191 enfants de voir enregistré leur acte de naissance.

Crédit Photo - SOS Villages d'Enfants



Crédit Photo - Gil Lefauconnier

Crédit Photo - Gil Lefauconnier



Crédit Photo - Gil Lefauconnier

Sur la voie de l'insertion

F., âgée de 22 ans, est issue d'une famille paysanne, cultivatrice d'origine, qui a dû se résoudre à rejoindre Antananarivo car le père, malade, devait être suivi en milieu hospitalier.

Après sa guérison, la famille a choisi de rester dans la capitale... Mais les parents n'arrivaient plus à subvenir aux besoins fondamentaux de la famille. Les enfants ont dû abandonner l'école pour aller travailler. Tous les matins, F. partait

de son côté en ville pour vendre des brosses à dents et du dentifrice.

L'équipe éducative du centre d'accueil de jour d'Anosizato a identifié la situation au mois de mai 2006. F. a alors reçu tous les soins nécessaires et intégré une classe ASAMA (voir p. 21).

« Pendant le premier trimestre, F. était une enfant un peu fermée, complexée par rapport à sa situation antérieure. Mais

au fil des jours, elle a su s'adapter aux activités et à l'ambiance relationnelle du Centre » se souvient Arnaud, l'éducateur du centre d'accueil de jour d'Anosizato.

Après l'année de rattrapage scolaire, F. a souhaité suivre une formation professionnelle dans l'agriculture avant de retourner dans sa région d'origine. Depuis 2007, elle bénéficie d'une bourse d'études et se trouve actuellement en dernière année de formation agricole.

Rescolariser les enfants en voie de marginalisation

Le droit à l'éducation est un droit fondamental et joue un rôle essentiel dans la lutte contre la pauvreté. En plus des écoles primaires et secondaires, SOS Villages d'Enfants Madagascar a créé les classes ASAMA, une action éducative conçue pour scolariser les adolescents qui ne sont plus admissibles dans le cursus scolaire formel.

La Convention Internationale des Droits de l'Enfant reconnaît à l'enfant le droit à l'éducation (Art. 28). A Madagascar, qui a pourtant ratifié la Convention en 1991, cet engagement n'est pas toujours respecté. Lors des enquêtes sociales, les équipes ont constaté l'existence d'un nombre très important d'enfants, d'adolescents et de jeunes en situation de non scolarisation dans les quartiers. A titre d'exemple, 700 enfants non scolarisés ont été identifiés dans les quartiers avoisinant le village d'enfants SOS de Mangarano/Toamasina, et 65 autres ont été dépistés dans un petit quartier d'Ivohitra/Antsirabe.

Les classes ASAMA (Action Scolaire pour Malagasy Adolescent) ont été conçues à l'université de Fianarantsoa et mis en œuvre par les équipes de SOS Villages d'Enfants Madagascar dès 2004. Le gouvernement malgache les a par la suite reconnues comme programme de facilitation à l'accès à l'éducation de base pour les adolescents et jeunes privés de scolarité.

Les classes ASAMA proposent une formation accélérée à des jeunes âgés de 13 à 17 ans qui n'ont jamais été scolarisés ou ont été déscolarisés précocement. Elles concentrent en 10 mois le contenu du

programme de l'enseignement primaire et permettent à leurs bénéficiaires de se présenter au Certificat d'Etudes Primaires de l'Enseignement (CEPE).

En 2007-2008, le taux de réussite aux examens du CEPE a été de 90% pour les 184 jeunes inscrits dans les 10 classes ASAMA de l'association.

La classe ASAMA n'est qu'une étape qui permettra aux uns de poursuivre un cursus scolaire en cycle secondaire, aux autres – plus nombreux - d'accéder à des modules d'apprentissage et de formation professionnelle qualifiante.

■ Dans les centres d'accueil de jour aussi

Dans le cadre des centres d'accueil de jour, l'éducation scolaire fait également figure de priorité avec des activités d'éveil pour les élèves du préscolaire, des séances de suivi et de soutien scolaire pour ceux du primaire, des formations accélérées pour des jeunes déscolarisés ou non scolarisés, des activités extra-scolaires... Des aides à la scolarité sont aussi proposées (bourses d'études, kits scolaires). Par ailleurs, des « écoles des parents » sont également implantées dans chaque centre d'accueil de jour, soit 8 au total.

Prévenir le travail des enfants

Le travail des enfants est omniprésent à Madagascar.

Selon les dernières statistiques, 28% des enfants de 5 à 17 ans sont économiquement actifs¹. Et au moins 6,5% des enfants accueillis au village d'enfants SOS de Vontovorona étaient, malgré leur jeune âge, dans cette situation avant leur arrivée.

En 2007, SOS Villages d'Enfants Madagascar a signé une convention avec l'IPEC/BIT² pour lutter contre les pires formes de travail des enfants (domesticité, travail dans les carrières, commerce de rue, exploitation sexuelle), conformément à la Convention des droits de l'enfant (Art. 32).

Dans le cadre de ce programme, entre les mois de mars 2007 et 2008 :

- 205 enfants et jeunes ont déjà été retirés du travail et inscrits dans diverses écoles publiques ou privées, dans des classes ASAMA ou des cursus de formation professionnelle.
- Des actions sont menées auprès des familles : un accompagnement des parents dans l'exercice de leurs responsabilités parentales, dans le démarrage ou le renforcement d'activités génératrices de revenu, une sensibilisation aux dangers du travail des enfants.



(1) Enquête nationale sur le travail des enfants à Madagascar, IPEC, 2007. Ce chiffre est certainement sous-évalué car il ne prend pas en compte le secteur informel.

(2) Programme International pour l'Abolition du Travail des Enfants, Bureau International du Travail.

Encourager l'insertion en milieu rural

Le programme d'insertion économique en milieu rural initié par SOS Villages d'Enfants en 2005 répond au désir de nombreux jeunes malgaches de construire leur avenir autour de l'agriculture. Il propose un système de support dégressif qui permet aux jeunes d'accéder progressivement à l'autonomie dans l'exercice de l'activité qu'ils ont choisie.

Au sein du Madagascar Action Plan, le gouvernement s'engage pour le développement et la diversification des activités rurales. Dans un pays où plus de 7 personnes sur 10 vivent en milieu rural et où moins de 10 % des terres arables sont exploitées, l'essor du secteur agricole est un levier unique de développement, de lutte contre la pauvreté rurale et d'un retour du pays à l'autosuffisance alimentaire.

Dans le cadre de ses programmes auprès des communautés locales, SOS Villages d'Enfants Madagascar a développé un dispositif d'insertion économique en milieu rural qui répond à plusieurs constats :

- Le coût de la vie y est moins élevé et le secteur agricole peut générer de bons revenus pour certains créneaux porteurs.
- Ce secteur offre un large choix d'activités et s'avère plus favorable à l'auto-emploi - ou travail indépendant (investissements moins coûteux, absence de taxe...).
- 80% des jeunes accueillis dans les villages d'enfants SOS et de nombreuses familles accompagnées par les centres d'accueil de jour viennent du milieu rural et une grande partie d'entre eux exprime le désir d'y retourner.

Ce programme d'insertion compte aujourd'hui 80 bénéficiaires accompagnés et insérés en milieu rural (auto-emploi). 29 jeunes sont actuellement en formation : ce sont des jeunes des villages d'enfants SOS, des jeunes et des familles accompagnés par les centres d'accueil de jour et des jeunes externes formés au centre agricole de Vontovorona. En 2009, 20 nouveaux jeunes intégreront à leur tour le programme.



Credit Photo - Michaela Schalk

■ Un cycle d'autonomisation

La durée de ces formations en milieu rural est de 3 à 4 ans en production végétale et/ou animale. Un système dégressif de support financier, logistique et humain a été instauré par SOS Villages d'Enfants afin d'accompagner progressivement les bénéficiaires vers l'autonomie. Après ce cycle d'autonomisation, chaque jeune pourra disposer en location, de 4,5 hectares de terrains pour la mise en œuvre de son projet individuel. Les terres choisies sont à haut potentiel, accessibles et situées à proximité de débouchés de commercialisation. La possibilité d'acquérir des terres est encouragée : l'insertion sociale et la sécurité foncière sont le gage de la réussite de l'insertion. Pour favoriser l'insertion des jeunes dans les villages, les formateurs de SOS Villages d'Enfants Madagascar assurent également des conseils à toute la communauté villageoise et l'invitent à adopter de nouvelles cultures plus rémunératrices.

■ Vers une agriculture professionnelle

« L'objectif principal est de former des entrepreneurs ruraux ancrés dans une agriculture professionnelle et un marché porteur. Non seulement cette orientation permet de dégager des revenus conséquents mais elle permet aussi d'introduire de nouvelles perspectives et opportunités en milieu rural. Du fait des aléas des marchés, la diversification des activités agricoles est préconisée. Pour l'instant, le résultat est concluant, aucun des jeunes insérés n'a exprimé le désir d'arrêter l'agriculture. Tous ont été acceptés par les villageois et se sont adaptés aux conditions du milieu ; les activités montrent de bons, voire de très bons résultats et les entreprises assurant les débouchés sont satisfaites du travail réalisé. Ces résultats obtenus permettent aussi une valorisation des capacités des jeunes qui avaient parfois connu des échecs auparavant. Ils leur permettent d'entrevoir l'avenir avec plus d'assurance et d'ambitions. » explique Bernard Ralaivao, responsable du SISOP.

Inventer de nouveaux dispositifs pour les enfants et les jeunes

Sur le terrain, certains besoins nécessitent d'inventer des dispositifs spécifiques. Ces dernières années, SOS Villages d'Enfants a étendu son action en développant des programmes de natures différentes... et milite aujourd'hui en faveur de la nomination d'un Défenseur des enfants sur la Grande Ile.

L'éducation par le sport : centre foot de Mangarano à Tamatave

Créé en 2004 grâce à un partenariat entre SOS Villages d'Enfants France, la Fédération Française de Football et la FIFA¹, le « Centre Foot » de Mangarano utilise le pouvoir d'attraction du football comme levier de reconstruction pour les enfants isolés et en errance.



Crédit Photo - Gil Leflauconnier

Ce programme implanté à Mangarano - un quartier défavorisé de Tamatave, au nord-est de l'île - se donne concrètement pour mission d'éduquer les jeunes en mêlant apprentissage du football, enseignement et action sociale. Les jeunes sont accueillis quotidiennement au centre qui leur offre aussi les soins et les repas. Sur un mode d'alternance enseignement/sport, ils suivent un cursus scolaire ou de formation professionnelle dans les écoles de Mangarano et pratiquent le football au centre en bénéficiant de l'encadrement d'éducateurs sportifs. Plus de 200 jeunes de 10 à 20 ans (filles et garçons) fréquentent assidûment le centre depuis sa création. Ce sont majoritairement des jeunes déscolarisés vivant dans le

quartier. Dans le cadre de ce système d'alternance, lors de l'année scolaire 2008/2009, 92 enfants et adolescents ont été réinscrits ou inscrits auprès des classes et des établissements scolaires des quartiers de Tamatave et 10 ont démarré une formation professionnelle.

Service d'accueil familial : une nouvelle offre de prise en charge

Créé en 2006, le service d'accueil familial permet d'accueillir jour et nuit des enfants orphelins en voie de marginalisation ou lorsque les familles sont dans l'impossibilité d'en assurer la prise en charge - par exemple pour maladie. Ce mode d'accueil constitue une nouvelle offre de prise en charge liée aux centres d'accueil de jour pour les enfants qui sont dans l'impossibilité de vivre dans leur famille.



Crédit Photo - SOS Villages d'Enfants

Les règles d'admission sont les mêmes qu'en village d'enfants avec validation finale par un magistrat. Chaque maison accueille 5 enfants, essentiellement des fratries. Les mères SOS sont recrutées et formées comme celles des villages d'enfants SOS (où elles ont préalablement effectué un stage). Un budget familial leur est accordé pour faire les achats nécessaires aux enfants.

Le dispositif est pour l'heure constitué de 13 maisons, situées hors des villages d'enfants à Antananarivo et Mahajanga.

Il fonctionne depuis deux ans et demi à titre expérimental et donne lieu à une évaluation permanente.

On observe d'ores et déjà des résultats scolaires encourageants, une bonne intégration des enfants dans les quartiers et des retours positifs des habitants et des autorités sur ce mode d'accueil.

Pour la nomination d'un Défenseur des enfants à Madagascar

Dans le cadre de son engagement en faveur de la protection de l'enfance, SOS Villages d'Enfants Madagascar conjugue accueil des fratries et des enfants isolés, prévention de l'abandon et développement local, en axant ses programmes autour de la santé, de l'éducation et de l'insertion professionnelle des enfants et des jeunes. Et la direction de l'association milite actuellement auprès du gouvernement malgache pour la nomination d'un Défenseur des enfants. Chargée de défendre et de promouvoir les droits de l'enfant tels qu'ils ont été définis par la loi et par la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, cette institution indépendante peut agir sur la réclamation individuelle des enfants eux-mêmes, ou de leurs représentants légaux, au sujet d'une personne morale, ou privée, qui ne respecterait pas les droits de l'enfant. Sa nomination favoriserait une meilleure application des lois tout en incarnant la volonté de l'Etat malgache d'œuvrer pour la mise en application de la Convention des Droits de l'Enfant. Son mandat s'inscrirait aussi en renfort de l'action menée par tous les acteurs de la protection de l'enfance sur la Grande Ile.

(1) Fédération Internationale de Football Association

« Le village m'a donné beaucoup de bagages pour que je puisse vivre comme les autres. C'est au village que j'ai reçu la force et les encouragements nécessaires pour en arriver là ! Je leur dois beaucoup, j'ai envie de leur donner en échange ce que j'ai reçu. Le village m'a sauvée... »

Voir page 13.

6 cité Monthiers - 75009 Paris
Tél. : 01 55 07 25 25 - e-mail : contact@sosve.org

www.sosve.org

